

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2024

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'INDUSTRIE TEXTILE - (N° 2129)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD181

présenté par
Mme Violland, rapporteure

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 12, substituer aux mots :

« en fonction de leur participation à »

les mots :

« selon qu'ils relèvent ou non de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.